

Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne
Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers Présents : 18
Procurations : 1

Commune de SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du conseil : 4 Mai 2023

SEANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2023
Sous la Présidence de M. WALTER Jean-Claude, Maire

Etaient présents :

M. WALTER Jean-Claude — M. ALEXANDRE Régis - M. SEBBEN Valter - Mme DOUTRE Anne-Elisabeth – Mme JOUFFROY Audrey - M. BESSON Olivier — M. DECHAUME Jocelyn – M. FORFERT Gilles – Mme HUE Nadine – M. DELEAU Jérôme – Mme SCHMITT Christelle - Mme WITCZAK Cindy – Mme WIRTZ Sandrine - Mme SCHLIENGER Sylvaine. – Mme MONTARD Agnès. - M. PIASTRELLI Marc - M. CIUFFETELLI Philippe - Mme NASCI Lydia

Procuration :

Mme POINSIGNON Bernadette donne procuration à Mme DOUTRE Anne-Elisabeth

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL P.L.U.i – Avis sur
le projet de PLUi arrêté - 20/2023**

Le Conseil Municipal,

VU le code de l'urbanisme notamment ses article L153-15 et suivants, et R 153-5,

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Metz Métropole en date du 18 mars 2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de concertation,

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Metz Métropole en date du 18 mars 2019 définissant les modalités de collaboration entre Metz Métropole et ses communes membres, modifiée par la délibération du 26 septembre 2022, portant évolution d'une disposition relative aux modalités de concertation entre la métropole et les communes,

VU le débat tenu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi par le Conseil Métropolitain, lors des séances du 28 septembre 2021 et du 04 avril 2022,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 28 février 2022 intégrant la commune de Roncourt à la démarche d'élaboration du PLUi par extension des dispositions en vigueur (orientations, collaboration et concertation),

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Metz Métropole en date du 3 avril 2023 tirant le bilan de la concertation et portant arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté et notifié aux communes et notamment les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions réglementaires,

CONSIDERANT que les communes ont la possibilité d'émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement et ce dans un délai de trois mois à compter de la date d'arrêt du projet de PLUi

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme : « *Lorsque l'une des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau.* »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de PLUi d'arrêté.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme

St Privat, le 15 Mai 2023

LE MAIRE :

CERTIFIE EXECUTOIRE

Les formalités de publicité ayant
été effectuées et la délibération
transmise à la Préfecture de Metz.

Le Maire :

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT**



Résumé de l'acte

057-215706227-20230511-202320-DE

Numéro de l'acte : 202320
Date de décision : jeudi 11 mai 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
- Avis sur le PLUi arrêté
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Christophe MORRONE
AR reçu le : 17/05/2023
Numéro AR : 057-215706227-20230511-202320-DE
Document principal : 21_DO-20de2023.pdf

Historique :

17/05/23 11:29	En cours de création	
17/05/23 11:30	En préparation	Christophe MORRONE
17/05/23 11:34	Reçu	Christophe MORRONE
17/05/23 11:35	En cours de transmission	
17/05/23 11:38	Transmis en Préfecture	
17/05/23 11:43	Accusé de réception reçu	

